

Aide aux jeunes sportifs de haut niveau

Objectifs :

Soutenir les jeunes sportifs de haut niveau.

Financements :

1 000 €

Priorités départementales :

Soutien au sport de haut niveau

CONTACT

Direction générale adjointe des
Politiques culturelles

Direction de la participation
citoyenne et de la Vie associative et
sportive

Tel : 05 53 69 41 37

Mail :
subventions.sport@lotetgaronne.fr

OBJET

Bourse pour les jeunes sportifs de haut niveau.

BENEFICIAIRES

Jeunes sportifs inscrits sur les listes ministérielles de haut niveau et en pôle Espoirs ou France.

CONDITIONS D'ATTRIBUTION

Les jeunes sportifs doivent résider en Lot-et-Garonne, être intégrés dans les Pôles Espoirs ou France et inscrits sur les listes « relève » ou « espoirs », établies par le ministère des Sports.

Ne sont pas concernés par le dispositif les jeunes sportifs intégrés dans les clubs à statut professionnel.

MONTANT DE LA SUBVENTION :

Elle est égale à 1 000 € par an, renouvelable pendant la durée d'intégration dans le Pôle.

Les subventions sont attribuées dans la limite de l'enveloppe dédiée.

MODALITE DE DEMANDE ET DE VERSEMENT

La demande d'aide est formalisée sur la plateforme des subventions départementales :

<https://subvention.lotetgaronne.fr>

L'aide est versée après décision de la Commission permanente du Département.

Date limite de dépôt des dossiers :

Au cours de l'année scolaire concernée